

Nombre de Conseillers :

Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Séance du 12 février 2019

sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents : M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH - M. Jean-Luc GWISS -
Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - Mme Caroline KIEFFER -
M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER -
Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER -
Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés : Mme Béatrice GNAEDIG (avec procuration à Mme Simone HARTER) -
Mme Aniko JUNG (avec procuration à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-
KELLER) - M. Alain KEITH (avec procuration à M. Maurice SCHERER) -
Mme Béatrice SCHNEIDER (avec procuration à Mme Caroline KIEFFER)

3. Révision des tarifs des concessions au cimetière communal

Rapporteur : M. Alain BIETH

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs des concessions de terrains et de columbariums au cimetière communal (inchangés depuis 1995) sont arrêtés, pour une durée de 15 ans renouvelable, comme suit :

- Concession de pleine terre (2m ²)	115 €
- Concession de pleine terre (4m ²)	275 €
- Tombe supplémentaire	155 €
- Caveau	3 050 €
- Columbarium	800 €

M. Alain BIETH présente une étude comparative des tarifs pratiqués dans des communes voisines et propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs communaux comme suit :

- Concession de pleine terre - Simple (2m ²)	150 €
- Concession de pleine terre - Double (4m ²)	300 €
- Concession de pleine terre - Triple (6m ²)	450 €
- Concession de pleine terre - Quadruple (8m ²)	600 €
- Caveau - contrat initial	3 050 €
- Caveau - renouvellement	1 500 €
- Columbarium - contrat initial	800 €
- Columbarium - renouvellement	400 €

Il est proposé d'approuver ces nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} mars 2019.

Accusé de réception en préfecture
application n° 1720190212D03-
2019-02-12-DE
Date de réception préfecture :
27/02/2019

* *
*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les tarifs des concessions au cimetière communal de Mommenheim, à partir du 1^{er} mars 2019, pour une durée de 15 ans renouvelable, comme suit :
- Concession de pleine terre :
 - Simple (2 m x 1 m) : 150 €
 - Double (2 m x 2 m) : 300 €
 - Triple (2 m x 3 m) : 450 €
 - Quadruple (2 m x 4 m) : 600 €
 - Caveau :
 - Contrat initial : 3 050 €
 - Renouvellement : 1 500 €
 - Columbarium :
 - Contrat initial : 800 €
 - Renouvellement : 400 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Francis WOLF

Accusé de réception en préfecture
067-216703017-20190212-D03-
2019-02-12-DE
Date de réception préfecture :
27/02/2019